

REGLEMENT DU GRAND PRIX SCIENCES & RECHERCHE 2026

Le Grand Prix Sciences & Recherche est décerné par l'Académie Amorim dans l'objectif d'améliorer les connaissances sur le vin et son environnement. Il est doté de 5 000 € et récompense des thèses de doctorat (PhD) en œnologie, viticulture, viti-viniculture durable ou portant sur l'environnement du vin et de la vigne dans les domaines juridiques et des sciences humaines et sociales (histoire, économie, sociologie, etc...).

Conditions de participation des candidats

- Les candidats doivent avoir atteint la majorité légale et être étudiants, auteurs, chercheurs dans les domaines de l'œnologie, de la viticulture, des sciences juridiques, humaines, environnementales et sociales et ayant produit des travaux traitant de l'œnologie, de la viticulture ou de toutes autres questions relatives au secteur viti-vinicole.
- Un travail déjà présenté à l'Académie une année ne peut être admis à re-concourir.
- Les candidats doivent présenter leurs travaux à titre individuel.
- Le dossier de candidature peut être présenté en français (à privilégier) ou en anglais (à défaut).
- Le Prix ne peut être décerné qu'à la personne physique auteur des travaux.
- La synthèse des travaux du lauréat sera publiée dans la collection "Académie Amorim", publication non-commerciale destinée à un usage interne et à la presse.
- Une édition électronique de la publication sera mise en ligne sur le site Internet de l'Académie Amorim.

Présentation des documents remis

Il est demandé aux candidats d'adresser **la fiche d'inscription jointe complétée et signée, accompagnée** :

- D'un court C.V du candidat,
- D'une introduction de deux pages maximum présentant :
 - les motivations du candidat,
 - un résumé didactique des principaux résultats des travaux de thèse
- D'une synthèse de la thèse de doctorat (PhD) mise en compétition, soit un résumé sur une quinzaine de pages accompagné de la bibliographie, de la date de soutenance, de la composition du jury et le cas échéant la mention obtenue.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **31 mai 2026**

La thèse de doctorat originale pourra être demandée aux candidats.

Critères de notation

Seront évalués par le Comité de Sélection :

- La **problématique** du sujet et son adéquation avec un ou des **enjeux** de la filière viti-vinicole.
- La qualité de la formulation des **hypothèses** de travail et des **objectifs** de la recherche.
- La **méthodologie** utilisée : adaptation d'une méthodologie déjà existante, élaboration d'une méthodologie originale, et pistes d'amélioration possibles.
- Les **résultats** obtenus : caractères novateurs et apports pour le monde professionnel, (applications possibles et potentiel de transfert pour la R&D)
- La **formalisation du document** : clarté de la rédaction, précision et qualité de la mise en forme, des figures, illustrations, photos et portée pédagogique pour des utilisateurs potentiels.

Le Comité de Sélection se réserve le droit de nommer un comité restreint chargé d'établir une pré-sélection des travaux en compétition.

Comité de sélection et confidentialité

Le jury du concours, appelé Comité de Sélection Grand Prix Sciences & Recherche, est constitué de professionnels et personnalités du monde du vin et est souverain dans ses choix.

Le Comité de Sélection s'engage à la plus grande confidentialité sur les travaux soumis à son appréciation.

Remise de Prix

Les candidats seront informés des résultats au plus tard le 1^{er} septembre 2026.

La Remise de Prix se fera à l'occasion d'une réception officielle en présence des membres du Comité de Sélection, des anciens lauréats, de la presse et d'institutionnels de la filière viti-vinicole.

Elle aura lieu fin 2026. Le lieu et la date exacts seront communiqués au lauréat en même temps que les résultats.